

Reconnaissance paternelle tardive

Par domtom971, le 04/07/2012 à 20:58

Bonjour,

Je suis belge, maman d'une adolescente de 15 ans née en France. Celle-ci n'a pas été reconnue par son père à la naissance; elle souhaite à présent lui demander de la reconnaître. Quelles sont les démarches à suivre s'il accepte? Aura-t-il ensuite des droits et devoirs? Depuis sa naissance il n'a jamais rien fait pour elle. RIEN.

Merci de vos éclaircissements.